

Mission diplomatique et commerciale au Sud-Est asiatique

Trudeau plus près du Japon... et d'un dilemme

TOKYO (PC) — Tandis que le premier ministre Trudeau parcourt le Sud-Est asiatique en direction du Japon, étape finale de son périple de 17 jours, il se rapproche en même temps d'un dilemme.

Le Japon est le seul pays de son itinéraire où les Canadiens font commerce à une grande échelle et où existe un marché pour les produits canadiens de grande qualité.

Le Japon est le deuxième plus important partenaire commercial du Canada, loin derrière les Etats-Unis mais bien en avance sur n'importe quel pays européen. Si on prend le Marché commun dans son ensemble, le Japon ne le cède que d'un tiers dans les échanges avec le Canada.

Au moment même où les Etats-Unis s'apprentent à enregistrer un déficit commercial de \$20 milliards avec le Japon et les Européens de \$14 mil-

liards, le Canada va probablement afficher un surplus de \$1 milliard sur un volume d'échanges bilatéraux de \$8 milliards.

Les exportations de produits manufacturés canadiens augmentent et les rapports entre les deux partenaires sont au beau fixe. Mais cette vie tout en rose est elle-même source d'inquiétude. Le dernier train de mesures destinées à ouvrir le marché nippon, et que doit approuver peu avant l'arrivée de M. Trudeau (le 16 janvier) le cabinet du nouveau premier ministre Yasuhiro Nakasone, ne prévoit presque rien pour aider le Canada à accroître ses exportations.

Selon M. Bob Fairweather, conseiller commercial à l'ambassade canadienne, on peut se réjouir de la croissance des ventes de produits finis mais il y a encore beaucoup de place pour l'amélioration.

"Nos exportations de technologie, par exemple, constituent moins de un



HONG KONG (PC) — Accompagné de son fils Sacha, le premier ministre Trudeau est arrivé à Hong Kong, lundi soir, faisant une première étape dans son voyage en Asie.

Son périple officiel, à la fois diplomatique et commercial, ne doit commencer que mardi à Bangkok alors qu'il sera accueilli par son homologue thaïlandais, M. Prem Tinsulanonda.

Habillé sans façon d'un tricot bleu et d'une veste, M. Trudeau a été accueilli après un vol de 23 heures à l'aéroport Kai Tek par le chef du protocole de la colonie britannique, sir John Curle, et par le haut commissaire canadien, M. Alan Kilpatrick.

pour cent des importations japonaises, et il y a d'autres chapitres où nous avons besoin de progresser beaucoup plus rapidement.

Mais la tâche la plus importante de M. Trudeau pourrait bien être de convaincre les Japonais de prendre le Canada au sérieux.

Dans un discours de fin d'année, le ministre des Affaires étrangères, M. Shintaro Abe, ne mentionnait pas les relations Canada-Japon. Et durant les conférences économiques des sept pays occidentaux, le Canada est sou-

vent oublié dans les discours et les énoncés de politique.

"Les Canadiens ont tendance à être trop aimables lorsqu'ils traitent avec les Japonais et cela les rend presque invisibles ici", affirme un observateur qui, ces cinq dernières années, a surveillé l'évolution des rapports entre les deux pays.

Mais M. Trudeau pourrait être mal placé pour se montrer exigeant lors de son séjour au pays du Soleil levant.

Ses deux entretiens — pour faire connaissance — avec M. Nakasone sont prévus la veille et le jour même

du départ du dirigeant japonais vers Washington, où il tentera de désamorcer des velléités de protectionnisme américain et d'amoindrir les critiques des dépenses japonaises pour les armements.

Préoccupé par ce voyage imminent, M. Nakasone aura probablement peu de temps à consacrer aux heurs et malheurs de la septième sœur pauvre de l'Occident.

La mission diplomatique et commerciale du premier ministre, M. Trudeau, commence mardi à son arrivée de Hong Kong.

Il est arrivé lundi dans cette dernière ville où il a passé la nuit. Son fils Sacha, âgé de 9 ans, l'accompagne.

Après une réception officielle à l'aéroport de la capitale de Thaïlande, M. Trudeau rencontrera des hommes d'affaires canadiens.

Mercredi, il s'entretiendra avec le premier ministre, M. Prem Tinsulanonda et les membres de son cabinet. Il visitera un temple bouddhiste avant d'assister à un dîner d'Etat.

M. Trudeau se rendra jeudi à une pépinière à Muklek, à environ 90 minutes de Bangkok et déjeunera au palais à son retour.

Rapports commerciaux du Canada avec les Etats-Unis en...

Ottawa subira de fortes pressions

1983

WASHINGTON (PC) — Dans un monde où les marchés rétrécissent pendant que le chômage augmente, les Canadiens doivent s'attendre à une nouvelle série de mauvaises nouvelles économiques de la part de leur ami et principal associé commercial.

"Je pense que nous allons subir de très fortes pressions", dit M. Allan Gotlieb, ambassadeur canadien à Washington, qui ajoute que la détermination des Américains à préserver les emplois locaux obligera les Canadiens à conserver toute la clientèle qu'ils pourront obtenir.

L'année 1982 a été un peu difficile à la frontière non-gardée la plus longue au monde, et la nouvelle année ne pourra qu'être encore plus ardue, mais tout n'est pas désespéré. La Maison-Blanche a fait preuve de bienveillance au sujet de plusieurs problèmes d'ordre commercial; l'équipe de ministres des Affaires étrangères est nouvelle et mieux disposée, dans les deux capitales, et des deux côtés on a cédé du terrain.

Mais il y a également des élections au Congrès américain en novembre, qui ont augmenté la tendance protectionniste. A tel point, dit M. Gotlieb, que la principale tâche du Canada, en 1983, sera "d'empêcher les dommages que pourraient causer à nos rapports commerciaux des décisions protectionnistes".

Les autorités canadiennes ont été soulagées de constater que dans leurs transactions avec les Américains la tension qui caractérisait 1981 avait disparu. L'administration Reagan n'est pas réconciliée avec le nationalisme nordique personnifié par le Programme national d'énergie et l'Agence de révision des investissements étrangers, mais les rapports entre la Maison-Blanche et Ottawa sont "cordiaux, chaleureux et en voie d'amélioration", de dire M. Gotlieb.

Nouveaux protagonistes

Cela est dû en partie au changement de protagonistes, principalement la nomination vers le milieu de l'année d'un modéré comme M. George Shultz en remplacement du secrétaire d'Etat Alexander Haig, qui a démissionné.

La première visite de M. Shultz à Ottawa pour rencontrer M. Allan MacEachern, qui a été nommé aux Affaires extérieures après un mandat désastreux au poste de ministre des Finances, a permis de renouer connaissance et a produit une entente en vue de tenir quatre réunions par année.

L'idée selon laquelle les rapports avec le Canada étaient une préoccupation d'ordre mineur — idée qui dominait pendant que M. Haig cherchait à établir des liens plus étroits avec l'Europe et que son homologue canadien, M. Mark MacGuigan, avait été baptisé du nom dérisoire d'"Al's Pal", est plus facile à contredire maintenant, disent les autorités canadiennes.

Une partie du contenu politique, qui un an auparavant, avait pris un ton dur et cassant à la suite de quelques tentatives par des Canadiens de pren-

dre le contrôle de certaines compagnies aux Etats-Unis et à la suite également d'accusations d'anti-américanisme au Canada, est disparu au cours de 1982 des relations Canada-USA. Mais les conditions économiques internationales ont causé des dommages aux transactions entre les deux pays voisins, à un moment où le Canada est particulièrement vulnérable aux pressions qui menacent les exportations.

Attitude dure

Cela a été particulièrement évident lorsque des membres du Sénat et de la Chambre des Représentants ont

réagi au sort de 11 millions de chômeurs américains en élevant des barrières restreignant les importations. Le Canada a échappé de justesse à ces restrictions.

C'est seulement après que le Canada eut consenti à faire de meilleures conditions aux investisseurs américains dans les compagnies de transport canadiennes que les Etats-Unis ont consenti à lever l'interdiction contre l'approbation des demandes de la part des transporteurs canadiens travaillant aux Etats-Unis. La menace de moratoire de deux ans contre les camionneurs canadiens sur les routes canadiennes fut également levée.

De la même manière, un effort de la part du Congrès d'imposer des limites strictes sur \$100 millions par année d'importations d'uranium, principalement du Canada et de l'Australie, a été évité de justesse à la suite d'une intercession de la Maison-Blanche au nom du Canada.

Les législateurs américains, furieux du succès remporté par la compagnie montréalaise Bombardier dans l'obtention d'un contrat de \$1 milliard pour la vente de wagons de métro à la ville de New York — avec un subside de prêts du gouvernement canadien — ont cherché et ont presque réussi à appliquer des mesures sévères du style "buy America" sur les achats futurs d'équipement pour le transport en commun, lors de manoeuvres de dernière minute au Congrès.

Une tentative de la part des compétiteurs américains visant à imposer des frais d'importation contre la vente de \$2 milliards par année de bois de construction canadien sur les marchés américains plane comme une menace sur les futures transactions commerciales.

Faiblesse du Canada

La gravité du défi américain dans les industries les plus importantes qui engendrent habituellement des milliards de revenus entre les frontières souligne la faiblesse de la position canadienne dans les négociations.

Peut-être, a fait observer M. Gotlieb, y a-t-il lieu de prendre courage du fait que certains Américains croient au moins que "par comparaison avec d'autres pays ... le Canada est un moindre mal".

Sans faire de bruit, le gouvernement libéral à Ottawa a fait des concessions en modifiant les plans concernant l'Agence de révision des investissements étrangers, qui existe déjà depuis huit ans. En plus d'abandonner une promesse électorale faite

La réduction des importations de bois canadien aux Etats-Unis

Washington reporte sa décision de deux mois

WASHINGTON (PC) — La date limite pour prendre une décision concernant une demande des Etats-Unis de réduire les importations de bois canadien a été reportée de deux mois environ, comme prévu.

Le département américain du Commerce a annoncé lundi — date d'expiration fixée à l'origine pour des mesures préliminaires — qu'il se prononcera le 7 mars sur la question de savoir si les produits de bois tendre canadiens doivent être frappés d'une taxe à l'importation pour le motif qu'ils sont subventionnés par le gouvernement canadien.

Les compagnies de bois américaines concurrentes, groupées pour défendre leurs intérêts, soutiennent que le système canadien de répartition des droits de coupe forestière équivaut à une subvention. Le Canada rétute cette affirmation.

L'enjeu porte sur des importations évaluées à \$US 2 milliards par an. La coalition prétend que ces expéditions de bois — des bardeaux — se taillent 30 pour cent environ du marché américain au détriment de ses membres.

Plainte officielle

La coalition, qui a porté officiellement plainte aux autorités politiques le 7 octobre, insiste pour que l'on impose un droit maximum de 65 pour cent à l'importation pour compenser les mesures canadiennes qu'elle assimile à des subventions. Les autorités et les compagnies canadiennes déclarent que cette taxe fermerait le marché américain au bois provenant du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Le ministre canadien du Commerce, Gerald Regan, estime que la plainte des compagnies de bois américaines est non fondée.

Aux Etats-Unis, des critiques ont averti que la réduction des importations pourrait entraîner des mesures de rétorsion de la part du Canada. Le mois dernier, le gouvernement US indiquait que le Canada était le deuxième plus gros acheteur de bois américain, après le Japon.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

COURS D'ANGLAIS POUR ADULTES

CONVERSATION COURS INTENSIFS

5 avant-midis par semaine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00

DEBUT: Le lundi 17 janvier 1983
DUREE: 90 heures (6 semaines, à raison de 15h / semaine)
ENDROIT: Les cours se donneront à l'école Ste-Bernadette, 90 rue Ontario, Sherbrooke, et à l'école Gagnon, 2365, Galt ouest, Sherbrooke
FRAIS: 75\$

COURS REGULIERS

3 soirs par semaine: lundi, mardi et mercredi, de 19h00 à 22h00

DEBUT: Le lundi 24 janvier 1983
DUREE: 90 heures (10 semaines, à raison de 9h / semaine)
ENDROIT: Les cours se donneront à l'école Montcalm à Sherbrooke
FRAIS: 75\$

INSCRIPTION ET TEST DE CLASSEMENT POUR TOUS LES COURS D'ANGLAIS:

ENDROIT: Ecole Montcalm, 2050 boul. Portland, Sherbrooke
DATE: Le lundi, 10 janvier et le mardi, 11 janvier 1983
HEURE: 19h00 pour l'inscription
19h30 pour le test de classement

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE EASTERN TOWNSHIPS
257, Queen, Lennoxville, Qué.
(819) 569-9468

Les conditions au retour du droit de veto

Le débat constitutionnel ne suscite plus de prises de bec au Québec. Si la lassitude et le sentiment de tourner en rond n'ont pas gagné la majorité des protagonistes, c'est la crise économique qui a axé les conversations familiales des fêtes sur un autre sujet que la querelle Lévesque-Trudeau. On ne s'obstine plus sur les vertus du beurre ou de la margarine quand on manque de pain sur la table. Néanmoins, si 1982 n'a permis que de tourner en rond au plan constitutionnel, il faudra bien que 1983 débouche sur un accord durable entre le Québec et le reste du Canada, si on veut finalement tourner la page de discussions qui sans être carrément stériles, finissent par nous détourner des questions économiques plus préoccupantes.

La lettre de Claude Ryan pressant MM. Trudeau et Lévesque de trouver une solution et celle de M. Trudeau rendue publique le même jour, ont le mérite de situer le problème à jour. M. Ryan a raison de croire que les deux premiers ministres ont tous deux mal défendu les intérêts du Québec et que le temps est venu pour eux de rendre des comptes et de livrer la marchandise. L'analyse de M. Ryan ne déforme pas la réalité, mais elle est moins percutante que s'il l'avait formulée en tant que chef de parti. Son rôle désormais obscur dans un parti libéral qui semble se réformer dans la mauvaise direction, enlève du poids à ses remarques.

Jean Vigneault

M. Trudeau soulève deux points très importants dans sa réplique à la lettre de M. Lévesque. D'abord que c'est le chef d'un parti souverainiste qui a lui-même rejeté le droit de veto du Québec au profit d'une autre formule qui rendit le Québec semblable aux autres provinces. Surtout, M. Trudeau qui se dit prêt à collaborer avec le Québec pour redonner souffle de vie à ce droit de veto, appose une condition fort raisonnable et logique. Il exige que le Québec souscrive à la loi constitutionnelle en échange de la reconnaissance d'un droit de veto. C'est bien normal qu'une province qui commande des changements constitutionnels admette en premier lieu le principe même de cette constitution.

M. Lévesque n'appréciera guère la réponse de M. Trudeau. Pourtant c'est la seule issue possible dans ce dossier même s'il enferme le gouvernement péquiste dans un dilemme dont même la casuistique étriquée de Jacques-Yvan Morin ne le sortira pas. Comment un gouvernement né d'une volonté de faire l'indépendance peut-il accepter le principe de la Constitution canadienne sans renier ses objectifs de départ? A l'inverse, comment un gouvernement dont la majorité des électeurs a dit NON au référendum peut-il continuer à boudier le fédéralisme tout en gardant sa légitimité? Pourquoi le Québec obtiendrait-il un droit de veto sur une Constitution à laquelle il prétend échapper à jamais?



" Quel vin me conseillez-vous pour accompagner des bons d'achat de nourriture?"

L'OPINION DES LECTEURS

Un dénigrement gratuit

Monsieur le Rédacteur en chef
La Tribune

Un groupe de paroissiens engagés en pastorale à Saint-Esprit a décidé de faire partager aux lecteurs de La Tribune (édition du 27 décembre) son dépit et son amertume autour d'un différend dont nous ne savons rien de précis et dont il nous parle au moyen d'allusions obscures.

Sans identifier ses membres ni par leur nom ni par leur nombre, ce groupe anonyme nous invite à endosser sa dénonciation sommaire de personnes bien identifiées (le curé et l'évêque) dans une cause qui nous reste inconnue par tous ses tenants et aboutissants.

Tout cela devrait suffire, d'après ce groupe, pour que nous jugions sévèrement toute l'Eglise, et à perpétuité.

sur la sincérité de ses appels à la participation des fidèles.

Un tel procès n'est ni très convaincant ni très juste. Jusqu'à meilleur informé, et sans douter de la sincérité du groupe, nous déplorons ce geste qui a toutes les couleurs du dénigrement gratuit et qui ne peut servir qu'à propager des préjugés. Il y a sûrement mieux à faire quand on veut témoigner de son attachement à l'Eglise et de son engagement pastoral.

En raison de toutes les expériences de participation très réelle que nous avons vu vivre par toutes sortes de personnes auprès du curé et de l'évêque concernés, nous leur conservons notre confiance, notre admiration et notre collaboration.

Daniel Croteau, curé
Gilles Baril, vicaire
Paroisse Précieux-Sang

Blâmez les vrais coupables

La manifestation animée par le groupe CAMO de Rock Island et organisée par quelques agitateurs obscurs, à mon avis, n'est certainement pas le bon moyen pour obtenir l'aide nécessaire à la relance de l'économie dans ce secteur, aide que je souhaite de tout coeur pour les travailleurs/euses des Villes Frontalières.

Je trouve très injuste de la part de ces agitateurs, qu'ils fassent en sorte pour que notre député, M. Claude Tessier, qui n'a jamais lâché prise dans ce dossier ainsi que le gouvernement

du Canada, soient blâmés à la place du gouvernement péquiste qui lui a tout fait pour que cette usine ferme ses portes.

Je trouve assez curieux que ces agitateurs n'aient pas manifesté contre le gouvernement péquiste, lorsqu'ils ont essuyé un refus catégorique du Ministre Landry et qu'ils attaquent le gouvernement Canadien et M. Tessier qui font tout pour les aider.

John Sharpe
Coaticook

Moratoire sur la régionalisation de la pédiatrie

M. Jacques Lafontaine,
La Tribune.

Ci-jointes nos représentations à titre de chirurgiens concernant les soins chirurgicaux chez les enfants à Sherbrooke. Nous les avons adressées au ministre des Affaires Sociales, monsieur Pierre-Marc Johnson, ainsi qu'à ses collègues du Conseil des ministres.

En effet, nous croyons qu'étant lui-même médecin, monsieur Johnson est nettement plus qualifié que les permanents du CRSSS pour bien saisir l'ampleur du problème de la chirurgie chez les enfants.

Non seulement dans tout cas chirurgical le moindre retard sérieux on ne peut pas prévoir la durée du séjour hospitalier (que le CRSSS décrète comme ne devant pas dépasser 48 heures, avec transfert obligatoire à un autre chirurgien dans un autre centre hospitalier), mais que l'une des raisons principales pour tout ce branle-bas à l'encontre du voeu de l'ensemble de la population, est l'objectif très louable des meilleurs soins au plus bas coût.

D'après le tableau ci-joint, je me demande par quelle magie comptable l'on peut épargner de l'argent en transférant les soins des enfants hospitalisés à \$210.00 par jour dans un hôpital du centre-ville, dans un autre à Fleurimont à \$410.00 par jour.

Nous croyons que comme chirurgiens, il nous est possible de mettre sur pied une unité de soins chirurgicaux pédiatriques au centre-ville, au plus bas coût possible, facilement accessible et d'une qualité venant juste après celle de Ste-Justine et du Montréal Children Hospital.

Aussi, nous insistons énormément pour un moratoire immédiat sur les

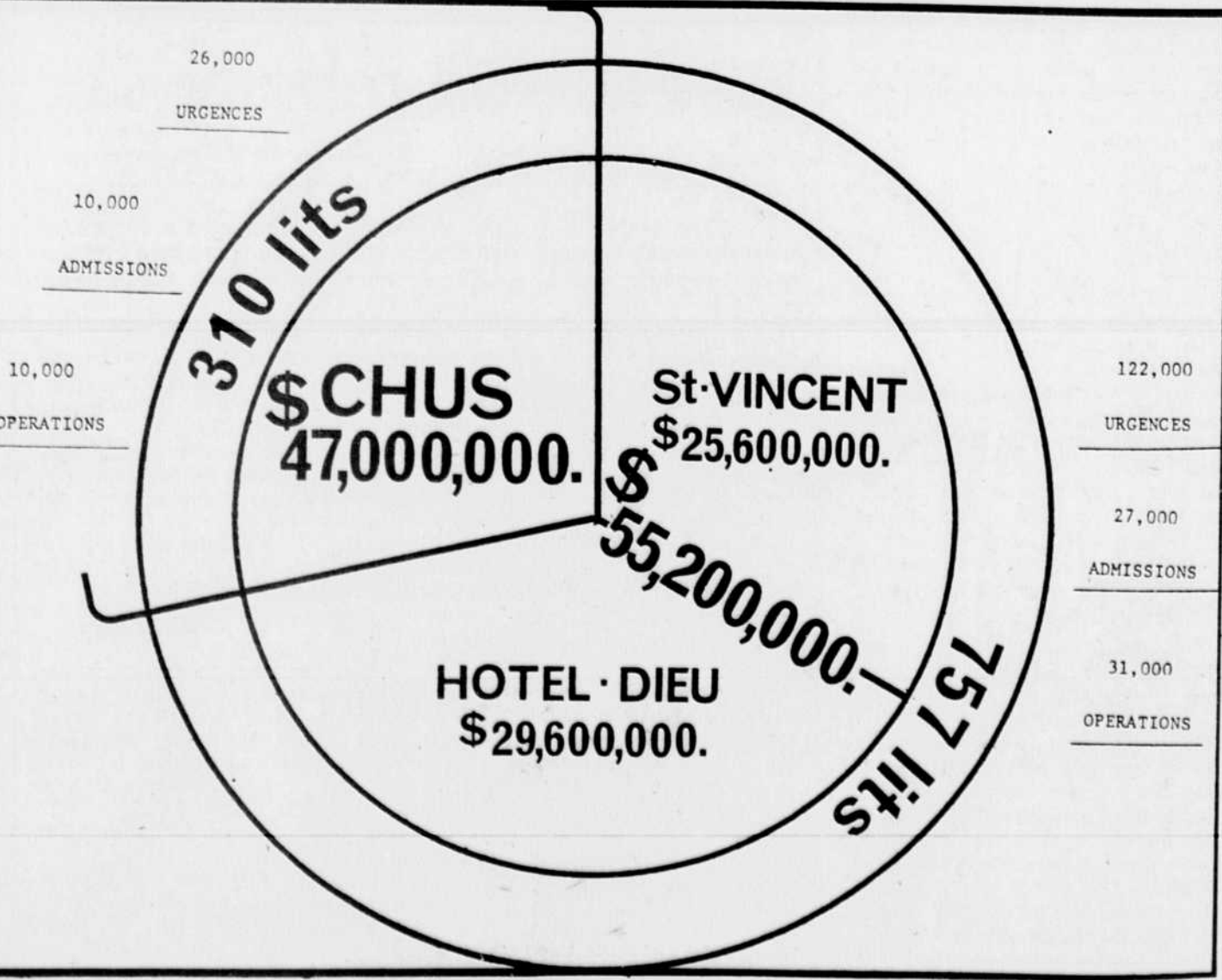
plans, pour le moins coûteux, du CRSSS en matière de régionalisation, afin de mettre sur pied un plan-programme d'unité chirurgicale hors pair, qui permettrait même aux pa-

rents de cohabiter avec leur enfant à l'hôpital pendant la période aigue entourant le moment de l'intervention prévue.

Veillez agréer, monsieur Lafontaine,

l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Paul Chevalier, m.d.,
Chef du Département de Chirurgie,
Hôtel-Dieu de Sherbrooke



Propos insolents et insolites

Il y a quatre sortes de gens à cette époque de l'année: ceux qui étaient trop fatigués pour fêter Noël, ceux qui sont épuisés d'avoir trop fêté, ceux qui étaient trop pauvres pour célébrer, et ceux qui sont maintenant endettés d'avoir trop fait la noce.

Les Etats-Unis ne désarment pas mais Reagan est désarmant.

C'est probablement la fatigue qui a provoqué le sourire qui a échappé

à l'instructeur de l'équipe soviétique de hockey durant sa tournée au Canada.

Les mouvements de libération de la femme n'ont pas encore songé à remplacer le concours du premier bébé de l'année par celui du premier avortement de l'année.

Ne vous découragez pas, il se peut que 1983 soit aussi prospère que 1982!

Oeil-de-lynx

SONDAGE GALLUP

Le nucléaire inquiète de plus en plus les Canadiens

Peut-être en raison des nombreuses manifestations contre l'armement nucléaire, beaucoup moins de Canadiens (20 p. cent) approuvent aujourd'hui l'utilisation du nucléaire comme source d'énergie. Il y a un an, ce pourcentage s'élevait à 31 p. cent; et à 23 p. cent tout juste après la tra-

gédie de Three Mile Island. Voici la première question de Gallup: "Présentement une toute petite portion de l'électricité utilisée au Canada est tirée du nucléaire. Qu'est-ce qui devrait maintenant se produire?"

	NOV. 1982	OCT. 1981	MAI 1980	MAI 1979	OCT 1978	SEPT. 1976
On devrait développer le nucléaire	20%	31%	30%	23%	35%	41%
On devrait arrêter de développer le nucléaire	35%	27%	27%	34%	29%	20%
On devrait cesser d'utiliser le nucléaire	31%	23%	27%	29%	15%	14%
Ne savent pas	14%	19%	16%	14%	21%	25%

Une deuxième question traitait de la localisation des centrales nucléaires.

"Que feriez-vous si on projetait d'installer une centrale nucléaire dans votre région? Accepteriez-vous qu'elle soit construite, montreriez-vous de l'inquiétude, sans vous opposer à sa construction, ou alors vous y opposeriez-vous complètement?"

Comme le montre le tableau qui

	1982	1981	1978	1977	1976
Accepteraient	15%	19%	24%	24%	28%
Seraient inquiets	20%	21%	26%	29%	23%
S'y opposeraient	57%	49%	39%	34%	35%
Ne savent pas	8%	11%	12%	13%	14%

suit, il y a une légère diminution de la proportion des répondants qui accepteraient qu'une centrale nucléaire soit construite dans leur voisinage.

Les résultats de ce sondage sont basés sur 1,066 entrevues menées auprès de Canadiens d'âge adulte au début du mois de novembre 1982. Un échantillon de cette taille est exact à quatre p. cent près, 19 fois sur 20.

les opinions... les documents... les analyses... les sondages...

Que M. Trudeau corrige ou démissionne

MONTREAL (PC) — Voici quelques larges extraits de la lettre ouverte que le député libéral d'Argenteuil à l'Assemblée nationale, M. Claude Ryan, a adressée au quotidien Le Devoir sur l'évolution du dossier constitutionnel.

Dans cette lettre, il a demandé au premier ministre fédéral, M. Pierre Trudeau, de redonner son droit de veto au Québec ou de quitter la politique. Il analyse les derniers propos tenus par MM. Lévesque et Trudeau sur la question constitutionnelle. Les sous-titres sont de la Presse Canadienne.

leur responsabilité respective en continuant de se chamailler l'un contre l'autre.

A M. Lévesque (...), il incombait de défendre efficacement les droits constitutionnels du Québec. Au premier rang de ces droits, figurait évidemment le droit de veto, qui permit dans le passé de faire échec à de nombreuses tentatives de centralisation du pouvoir fédéral et à des formules d'amendement jugées insatisfaisantes. Qu'il ait été légal ou non, le droit de veto existait politiquement. (...)

Troc

(...) Coup sur coup, l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1982, puis le jugement de la Cour suprême sur le droit de veto du Québec, sont venus confirmer l'extrême fragilité de la position du Québec au sein de l'ensemble fédéral canadien. S'ils avaient su que les choses tourneraient ainsi, les Québécois auraient-ils voté non dans une proportion de 60 pour cent au référendum de 1980? (...)

Tout n'était pas clair (...) avant (...). Mais il existait à tout le moins une zone grise importante que tous les acteurs principaux, avant M. Trudeau, avaient toujours abordée avec prudence, retenue et circonspection. Tous sentaient qu'en traitant de la formule d'amendement, on touchait au cœur du pacte fédéral canadien. Non sans raison, on préféra longtemps une certaine indécision, qui réservait l'avenir, à une précision trop grande qui eût risqué d'écraser des valeurs importantes. Il aura fallu qu'il ait à sa tête un premier ministre francophone issu du Québec pour que le gouvernement fédéral ose proposer, voire imposer contre la volonté formellement exprimée du Québec, la solution inacceptable que définit la Loi constitutionnelle de 1982.

Double responsabilité

Le recul encaissé par le Québec est énorme. La responsabilité en revient à deux acteurs principaux, (...) René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau. Puisque tous deux demeurent en place, c'est à eux qu'il incombe d'abord de chercher à réparer les dégâts. Aussi importe-t-il de scruter avec attention leurs propos récents (...).

Depuis les événements qui entourèrent la conférence constitutionnelle de novembre 1981, MM. Lévesque et Trudeau ne cessent de se renvoyer la ball (...).

A vrai dire, MM. Lévesque et Trudeau nous trompent tous les deux. Ils ont tous deux joué dans cette affaire un rôle indigne de la confiance que leur avait accordée le peuple québécois. Ils ne sauraient faire oublier

En signant à Ottawa, le 16 avril 1981, l'entente avec sept autres provinces (...) qui annonçait l'adhésion de son gouvernement à une version retouchée de la formule dite de Vancouver, M. Lévesque, sans en avoir



Claude Ryan

jamais prévenu l'opinion publique québécoise, troquait ces avantages au profit d'une nouvelle règle constitutionnelle, qui ne contenait pas un traitre mot (...) de la dualité et de l'égalité des deux peuples fondateurs, qui ne disait absolument rien du caractère distinctif de la société québécoise, (...) et qui laissait tomber le droit de veto du Québec au profit d'un simple droit de retrait assorti d'une compensation financière. (...)

(...) M. Lévesque, en approuvant la formule de Vancouver, vendait à vil prix le droit d'aïnesse du Québec qu'il importait, dans la perspective d'un fédéralisme renouvelé, de renforcer, non d'abandonner. (...) Il fournissait enfin à M. Trudeau le prétexte dont celui-ci avait besoin pour tenter une dernière fois, avant de prendre sa retraite, de mettre à exécution le projet de rapatriement qu'il nourrissait depuis toujours mais qui avait buté jusque là sur les objectifs du Québec. (...)

Encore plus

Quand M. Trudeau soutient (...) qu'il ne renonça personnellement à garantir le droit de veto du Québec qu'après que M. Lévesque eut lui-même abandonné cette revendication, il cherche purement et simplement à camoufler sa propre responsabilité historique, laquelle est encore plus lourde (...) que celle de M. Lévesque. (...)

Pour qu'il y ait agression, il fallait qu'il y eût un agresseur. (...) Ce fut Pierre Elliott Trudeau, appuyé par les premiers ministres (...) d'Ontario et du Nouveau-Brunswick (...) et les sept autres qui rejoignirent son camp dans la nuit des longs couteaux après avoir renié leur signature du 16 avril de la même année. Le fossoyeur du droit de veto du Québec, ce fut en définitive le premier ministre actuel du Canada, aidé de son ministre de la Justice et de tous les députés et ministres du Québec qui votèrent par la suite en faveur d'une Loi constitutionnelle qui marginalisait le Québec à un point qu'on n'avait jamais vu auparavant.

Renversant

Le comportement de M. Trudeau (...) fut d'autant plus renversant qu'il avait préconisé depuis de nombreuses années une formule d'amendement comportant un droit de veto assuré pour le Québec et que, peu de temps après la conférence de novembre 1981, il avait dénoncé la formule de Vancouver comme une porte ouverte sur le séparatisme à la pièce (...).

Que s'est-il passé pour que M. Trudeau (...) change d'avis en l'espace d'une nuit? Seuls M. Trudeau et ses collaborateurs pourraient le dire. Ce qu'on ne saurait tolérer (...), c'est qu'il cherche à en faire retomber sur M. Lévesque la responsabilité exclusive (...).

M. Trudeau n'a jamais accepté le rôle élargi qu'une partie importante de l'opinion (...) a voulu attribuer à l'Etat québécois depuis les débuts de la Révolution tranquille. Il a réagi la plupart du temps avec scepticisme, voire avec hostilité, aux manifestations du nationalisme québécois (...). Le geste de 1982 est venu sceller ce refus viscéral que M. Trudeau a toujours opposé à une conception du nationalisme (...) qui est loin, quoi qu'il en dise, d'être synonyme de séparatisme. (...)

Problème non résolu

Quoi qu'il en soit, la question (...) a été aggravée, non résolue (...). Ni M.

Lévesque ni M. Trudeau n'ont raison d'être fier (...). Tous deux se sont témérairement écartés de la ligne de retenue, de continuité et de discernement prudents (...) observée par leurs prédécesseurs (...). Leur action a produit des fruits dont peu de Québécois sont enclins à se réjouir (...). On comprend que tous deux se disent intéressés à corriger la situation (...) de manière que la loi ne vienne pas nier plus longtemps ce que l'histoire et la coutume avaient toujours respecté.

Des deux hommes, c'est M. Lévesque qui a formulé à ce jour les propositions les plus concrètes. (...)

(...) A moins qu'il n'ait déjà fait son lit et ne songe déjà plus qu'à une prochaine élection (...) référendaire (...), il doit éviter de sombrer dans la bouderie et la rancœur. Il doit formuler franchement (...) des propositions simples et constructives visant d'abord à garantir pour l'avenir le droit de veto (...). Pour l'obtenir, M. Lévesque devrait être prêt à deux compromis honorables sur les deux autres sujets en litige.

Sans farinage

(...) Quant à M. Trudeau, qui nous a précipités dans le pétrin (...), il lui incombe de dire franchement, sans sophisme et sans farinage, s'il est (...) favorable à un amendement qui garantirait le droit de veto (...) et s'il est prêt à y travailler maintenant. Dans l'affirmative, (il) doit proposer dès maintenant que soit inscrit à l'ordre du jour de la conférence de mars le désir du gouvernement fédéral (d'y) revenir (...). Il devrait aussi dépêcher sans délai un émissaire auprès des provinces, afin de défaire dans les esprits les effets du travail nocturne de novembre 1981 et de préparer les voies au redressement qui s'impose.

Si M. Trudeau est prêt à s'engager (...), il aura droit à l'appui de nombreux Québécois qui ont refusé à juste titre de le soutenir dans ses démarches antérieures. M. Lévesque devra aussi l'appuyer, au nom de notre intérêt à tous. M. Trudeau aura la chance, en agissant ainsi, de terminer en beauté une carrière politique qui risque, autrement, de prendre fin sur une note de rancœur profonde et dans un climat de division aggravée.

Si M. Trudeau refuse au contraire la voie du redressement, il n'y aura plus qu'à refermer le dossier constitutionnel jusqu'à son départ de la scène politique. Le plus tôt ce départ viendra alors, le mieux ce sera pour le Québec et le pays tout entier.

Un droit de veto si Québec reconnaît la loi constitutionnelle

NDLR Voici des extraits de la lettre du premier ministre Trudeau au premier ministre Lévesque, lettre rendue publique le jour même où M. Claude Ryan exposait ses griefs aux deux hommes sur leur comportement en matière constitutionnelle. Les sous-titres sont de La Tribune.

Monsieur le premier ministre, dans votre téléx du 17 décembre, vous me demandez de faire adopter par le Parlement canadien "une résolution qui reconnaîtrait au gouvernement du Québec soit un droit de veto d'application générale, soit un droit de veto spécifique, i.e. un droit de retrait assorti d'une pleine compensation dans tous les cas". Et vous exigez également que cette résolution soustraie le Québec à l'application de la clause Canada contenue dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

La démarche m'apparaît pour le moins étrange venant d'un gouvernement qui dénonçait encore hier l'unilatéralisme du fédéral et qui n'a voulu participer en aucune façon au travail préparatoire à la conférence constitutionnelle prévue pour le mois de mars. Je me demande alors si vous avez fait parvenir une demande semblable aux premiers ministres des autres provinces, puisque, comme vous le savez pertinemment, pas plus aujourd'hui qu'avant le rapatriement de la Constitution, le gouvernement canadien n'a pouvoir de fixer ou de modifier seul la formule d'amendement de notre loi fondamentale.

Eussions-nous disposé de ce pouvoir, que vous n'auriez pas à réclamer aujourd'hui une protection spéciale de l'identité québécoise car le Parlement fédéral aurait, comme chacun sait, opté pour la formule de Victoria qui reconnaissait un droit de veto au Québec. Le gouvernement fédéral ayant préconisé cette formule depuis plus de dix ans et étant donc gagné d'avance au principe du veto, vous feriez mieux de vous adresser en premier lieu à vos collègues des autres provinces.

Vous faites grand état dans votre texte du récent jugement de la Cour Suprême qui nierait, selon vous, "un droit de veto dont l'existence n'avait jamais été mise en doute et qu'on a toujours tenu pour essentiel à la défense du peuple québécois, pierre d'assise des francophones d'Amérique du Nord".

question. Si ce droit était si indiscutable et indispensable, d'où vient que vous n'en ayez pas fait mention dans votre entente d'avril 1981 avec les provinces qui s'opposaient au projet constitutionnel avancé par le gouvernement fédéral, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick?

Rejetant du revers de la main la formule de Victoria et son droit de veto pour le Québec, vous avez alors choisi "l'opting out" en déclarant que cette formule consacrait "l'égalité juridique de toutes les provinces" et qu'elle était à cause de cela "manifestement préférable, pour tous les Canadiens, à celle que proposait le gouvernement fédéral".

De même, lorsqu'en 1981 le Québec s'est présenté devant la Cour suprême en compagnie des autres provinces



Pierre Elliott Trudeau

dissidentes pour faire déclarer inconstitutionnelle le projet de réforme soumis au Parlement fédéral, à aucun moment il ne fut question du droit de veto du Québec ou de sa participation indispensable à tout consensus pour modifier la Constitution.

Pour sauver un front commun qu'il portait à bout de bras, le Québec se faisait ainsi une province comme les autres et par un paradoxe assez extraordinaire, c'est le gouvernement fédéral qui aura défendu jusqu'au bout le principe d'un droit de veto du Québec dans toute formule d'amendement.

La langue d'enseignement

(...) Par ailleurs, sur la question de la langue d'enseignement, je vous ai

offert publiquement de reformuler l'article 23, si nécessaire, pour en arriver à une clause Canada qui serait acceptable au gouvernement du Québec.

Je maintiens cette offre, de même que ma proposition d'unir mes efforts aux vôtres pour obtenir un retour du droit de veto que le fédéral et toutes les provinces étaient prêts à reconnaître au Québec, à Victoria, dès 1971.

J'estime toutefois raisonnable de poser les deux questions suivantes.

Québec sera-t-il loyal?

D'abord, le Québec acceptera-t-il de participer loyalement aux travaux constitutionnels en cours? La question du veto ne peut pas en effet être réglée par les gouvernements fédéral et québécois seuls. Il va falloir en discuter avec nos collègues des autres provinces si nous voulons vraiment en arriver à une autre formule d'amendement selon les modalités désormais inscrites dans la Constitution du pays.

Deuxièmement, en retour d'un veto, ou de son équivalent, le gouvernement du Québec acceptera-t-il de souscrire formellement à la Loi constitutionnelle de 1982? Il serait ici encore impensable que le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux consacrent beaucoup de temps et d'effort à la recherche d'une formule d'amendement susceptible de mieux répondre aux besoins des Québécois pour découvrir ensuite que le gouvernement du Québec fabriquerait d'autres prétextes pour ne pas y adhérer.

Si la réponse à ces deux questions est affirmative, je demeure entièrement prêt à explorer avec vous et avec nos collègues toutes les options susceptibles de mieux protéger les intérêts des Québécois en ce qui concerne les amendements futurs à la Constitution canadienne.

Pour ce qui est du droit de retrait, vous n'ignorez pas qu'on a déjà inscrit ce droit dans la Constitution en garantissant une compensation raisonnable dans les domaines touchant l'éducation et la culture... Je dois vous dire

cependant en toute franchise qu'élargir ce principe à d'autres domaines ne me semble au départ ni nécessaire ni désirable. Aller plus loin serait donner une prime à la balkanisation pro-



René Lévesque

gressive du pays et ainsi compromettre son avenir.

Respectez votre engagement

Quant à la clause Canada... votre gouvernement s'était déclaré prêt à l'accepter lors des réunions des premiers ministres provinciaux à St Andrews en 1977 et à Montréal en 1978, à condition que les autres provinces accordent de façon réciproque les mêmes droits aux francophones hors Québec. Ce principe de la réciprocité est même prévu à l'article 86 du bill 101. Les autres provinces ayant fait leur clause Canada, il incombe à votre gouvernement de respecter son engagement, d'autant plus que cette clause, à l'instar de la Charte elle-même, jouit de l'appui de la vaste majorité des Québécois et que nous sommes prêts à la reformuler si nécessaire, pour la rendre plus acceptable au gouvernement du Québec. (...)

Avis à nos lecteurs

La Tribune publie comme service à ses lecteurs ses opinions que ceux-ci lui font parvenir sur des sujets d'actualité ou d'intérêt public. Les lettres doivent être signées et porter l'adresse et le numéro de téléphone du signataire. Nous acceptons les pseudonymes à la condition que les correspondants se soient identifiés clairement auprès du directeur de la page éditoriale. Les lettres ne doivent pas être trop longues et nous nous réservons le droit de les publier en tout ou en partie.

Le rédacteur en chef

AIDE-MEMOIRE

la tribune

LISTE DE MAGASINAGE pour vous aider à compléter votre liste de provisions. DÉCOUPEZ

DENREES DE BASE:

- Apprêts à salade
- Cacao à cuisson
- Café
- Cassonade
- Catsup
- Chocolat à cuisson
- Epices
- Essences
- Farine à gâteaux
- Farine tout usage
- Fécule de maïs
- Gelatine
- Huile à cuisson
- Lait évaporé
- Lait en poudre
- Mayonnaise
- Moutarde
- Poivre
- Poudre à pâte
- Saindoux
- Sel
- Sirop
- Soda à pâte
- Sucre à confiserie
- Sucre granulé
- Thé
- Vinaigre

FRIITS ET LEGUMES:

- Ail
- Ananas
- Avocats
- Bananes
- Blé d'Inde
- Brocoli
- Carottes
- Céleri
- Choux
- Choux de Bruxelles
- Citrons
- Concombres
- Epinars
- Fraises
- Fèves
- Laitue
- Melons
- Oranges
- Oignons
- Pamplemousses
- Patates
- Pêches
- Poires
- Pois
- Poivreaux
- Pommes
- Prunes

ARTICLES MENAGERS:

- Adoucisseur d'eau
- Articles à congeler
- Ampoules électriques
- Chandeliers
- Cire à chaussures
- Cire à planchers
- Détergents
- Empois
- Javelant
- Nettoyeur
- Nettoyeur à fenêtres
- Papier aluminium
- Papier ciré
- Papier hygiénique
- Poli à meubles
- Sacs de papier
- Savon
- Serviettes de papier
- Serviettes de table

PRODUITS PHARMACEUTIQUES:

- Comprimés
- Crème à barbe
- Dentifrice
- Désinfectant
- Lames de rasoir
- Serviettes sanitaires
- Shampooing
- lotion à barbe

VIANDE-POISSON:

- Agneau
- Bacon
- Boeuf
- Boeuf haché
- Boudin
- Dinde
- Foie
- Jambon
- Pâte à la viande
- Poisson
- Porc
- Poulet
- Saucisse fumée
- Saucisse
- Veau

CONSERVES:

- Asperges
- Betteraves
- Blé d'Inde
- Citrouille
- Epinars
- Fèves
- Fruits
- Jus de fruits
- Jus de tomates
- Légumes
- Pois
- Poisson
- Viandes

DIVERS:

- Aliments pour bébés
- Articles de classes
- Beurre d'arachides
- Bière
- Biscuits soda
- Bonbons
- Céréales
- Cigarettes
- Compote de pommes
- Confitures
- Fruits secs
- Gelée
- Liqueurs douces
- Macaroni
- Marinades
- Mélasses
- Noix
- Nouilles
- Nouritures chiens, chats
- Olives
- Poudings
- Riz
- Sauces
- Sirop d'érable
- Produits de l'érable
- Soupes
- Spaghetti

BOULANGERIE:

- Fruits
- Gâteaux
- Jus de fruits
- Pizza
- Pâtés
- Poisson
- Légumes
- Tartes

COMPTOIR LAITIER:

- Beurre
- Crème
- Crème glacée
- Crème sûre
- Fromage
- Lait
- Margarine
- Yogourt

SPECIAUX ET AUTRES ARTICLES

la tribune — la finance et l'économie

La situation de l'amiante en...

Les graves problèmes devraient persister

1983

par Gilles Dallaire et Pierre Sévigny
"Le cauchemar que vivent, depuis deux ans, les sociétés engagées dans l'exploitation des gisements d'amiante des Cantons de l'Est ne prendra probablement pas fin avant de longs mois et il se pourrait que l'année qui vient de

des problèmes que les producteurs d'amiante de la province doivent affronter depuis qu'une récession dont même les analystes les plus pessimistes n'avaient pas soupçonné l'ampleur a plongé le monde occidental dans le chaos et, s'il croit que la plupart des secteurs de l'é-

la crise pour que la contribution de l'industrie de l'amiante à l'économie de l'Estrie, du Québec et du Canada devienne aussi importante que par le passé", d'affirmer Benoit Payeur, tout en déplorant qu'aucun indice encourageant pour ce secteur-clé de l'économie

res qui sont contraintes d'interrompre toute production dès que les inventaires atteignent un niveau anormalement élevé, de révéler Benoit Payeur en expliquant que seule la mise en chantier d'un nombre énorme d'édifices au Canada, aux États-Unis et en Europe pourrait

rement seul: comme si la paralysie de l'industrie de la construction ne suffisait pas, l'amiante a mauvaise presse depuis qu'on le soupçonne d'être à l'origine de tous les maux auxquels la médecine n'a pas encore trouvé d'explication, du cancer du poumon à l'infarctus du myocarde en passant par l'emphyseme et l'hypertension. Banni de certains pays européens à cause de ces soupçons, il est pointé du doigt aux États-Unis où il est accusé d'avoir hâté et peut-être même provoqué le décès de centaines d'ouvriers des chantiers navals.

des douze derniers mois. Pour sa part, la Société Asbestos, de Thetford-Mines, a cessé ses opérations en 1982 pendant une période totale de 22 semaines en plus de licencié 372 employés et d'avoir offert une retraite anticipée à 215 autres et ce, sans oublier la fermeture de la division British Ca-

nadian II pour une période indéterminée. En outre, les opérations ne reprendront que le 31 janvier courant à la SAL. L'autre compagnie minière d'amiante contrôlée par la Société nationale de l'amiante, soit Mines d'amiante Bell, de Thetford-Mines, est encore fermée jusqu'au 20 février, et ce, malgré une interruption

de 24 semaines en 1982, des congédiements de 150 travailleurs miniers et la retraite anticipée d'une trentaine d'autres. A la compagnie Carey Canada, d'East-Broughton, la semaine de travail est réduite de cinq à quatre jours depuis le mois de novembre alors que les opérations ont été suspendues pour de

cinq semaines et que quelque 80 travailleurs ont été licenciés. La seule compagnie minière d'amiante à ne pas avoir encore effectué de mise à pied est Lac d'Amiante du Québec. En 1982, la LAQ a fermé sa division de Black-Lake pour sept semaines en comparaison de onze pour la division National.



Même si les mines d'amiante de l'Estrie ont été fermées pendant la moitié de l'année, des dizaines de milliers de tonnes de fibre invendues dorment dans les entrepôts des sociétés

minières qui sont contraintes d'interrompre toute production dès que les inventaires atteignent un niveau anormalement élevé.

débuter soit marquée par des mises à pied aussi fréquentes et aussi prolongées que l'année qui vient de prendre fin. Même s'il n'a été nommé directeur général de l'Association des mines d'amiante du Québec qu'il y a un mois, Benoit Payeur est conscient de la gravité

de la région ne soit venu, jusqu'à présent tout au moins, étayer l'optimisme affiché par certains analystes. Même si les mines d'amiante de l'Estrie ont été fermées pendant la moitié de l'année, des dizaines de milliers de tonnes de fibre invendues dorment dans les entrepôts des sociétés mini-

conomie canadienne finiront par s'arracher au marasme ou ils sont embourbés, il doute cependant que l'industrie de l'amiante se relève rapidement de la crise. "Je ne veux pas jouer au prophète de malheur mais je suis persuadé que l'ampleur de la reprise devra être proportionnée à l'ampleur de

donner un second souffle à l'industrie de l'amiante. "L'industrie de la construction absorbe 70 pour cent de la fibre d'amiante produite dans l'Estrie et sa paralysie provoque l'asphyxie de l'industrie de l'amiante", déplore Benoit Payeur. Un malheur vient ra-

La situation est loin d'être encourageante si l'on considère que l'année 1982 fut désastreuse. Ainsi, la compagnie John-Manville Canada, d'Asbestos, tout en interrompant ses opérations durant 15 semaines, a congédié quelque 750 travailleurs au cours

L'économie en bref

Inflation aux USA
Depuis le début de l'année, l'inflation aux États-Unis n'a été que de 4,5 pour cent et si la tendance se maintient au cours du mois de décembre, 1982 pourrait être l'année avec le plus faible taux d'inflation depuis 1972, alors qu'elle n'avait été que de 3,4 p.c.

Récolte russe
On prévoit que l'URSS récoltera cette année 180 millions de tonnes de blé, comparativement à 160 millions de tonnes en 1981. Même si la récolte est loin de l'objectif qui était de 236 millions de tonnes, elle permettra cependant à l'URSS d'exporter quatre fois moins de céréales que l'an dernier alors qu'elle en avait

acheté 48 millions de tonnes à l'étranger.

Produit national brut
Les économistes du gouvernement américain prétendent qu'au cours des trois derniers mois de l'année, le produit national brut du pays a diminué à un rythme annuel de 2,2 pour cent. Si le fait est confirmé en fin d'année, il existe peu de chance d'une reprise prochaine des activités économiques aux États-Unis, étant donné qu'il faut un produit national brut entre 3 et 5 p.c. pour faire baisser le taux de chômage, qui est actuellement de 10,8 p.c., son plus haut sommet depuis la crise de 1929.

Dette mexicaine
Incapable de payer le service de sa dette extérieure de 79,3 milliards \$, le Mexique a obtenu d'un consortium de banques étrangères une somme additionnelle de près de 6 milliards \$ pour lui permettre de payer ses intérêts. Le Mexique, qui a une population d'environ 75 millions d'habitants, a donc maintenant une dette extérieure de 85 milliards \$, ce qui en fait le pays qui a la plus importante dette per capita au monde.

Déficit commercial
Le déficit commercial de la France à la fin de novembre s'élevait à 86,7 milliards de francs, près du double du déficit de 43,7 milliards de

francs de la période correspondante de l'année précédente.

Production automobile
Les trois grands de l'industrie américaine de l'auto s'attendent à enregistrer des déficits au cours du dernier trimestre de l'année, mais à récolter des profits globaux d'environ 840 millions \$ pour l'année complète. Si la prévision se réalise, ce sera la première fois depuis 1979 que les grands fabricants américains d'autos ont enregistré des profits.

L'analyste financier du Wall Street Journal prévoit que General Motors — Numéro un de l'automobile — montrera des profits d'environ un milliard de dollars, tandis que Chrysler, le Numéro trois, montrera des

profits d'environ 240 millions \$ et que Ford, le Numéro deux, enregistrera un déficit variant entre 150 \$ et 180 millions \$.

Pétrole chinois
Personne n'a pris au sérieux l'annonce que la Chine avait l'intention, d'ici l'an 2000, de doubler sa production pétrolière. La Chine produit environ deux millions de barils de brut par jour mais n'a pas réussi depuis trois ans à dépasser cette quantité. L'an dernier, ses exportations de pétrole ont été de 100 millions de barils et il est possible qu'elles soient moindre cette année, étant donné une augmentation du besoin d'énergie de la Chine.

Bourse de New York: fortes baisses à la fin de la première séance

NEW YORK (AFP) — La Bourse de New York a enregistré de fortes baisses vers la fin de la première séance de l'année, après avoir évolué irrégulièrement en hausse au début de la journée de lundi. L'indice préliminaire des industrielles a clôturé à 1,026,48, en baisse de 20,05 points. Quelque 59 millions d'actions ont été échangées.

Selon les analystes, les milieux boursiers continuent d'espérer une reprise économique et de nouvelles baisses des taux d'intérêt, mais l'absence d'information dans ce sens a déclenché des ventes bénéficiaires.

Les investisseurs ont tenu compte du fait qu'aucune banque ne s'était alignée sur la Chase Manhattan Bank qui avait abaissé son "prime rate" de 11,5 à 11 pour cent. Ils ont été égale-

ment influencés par la projection de l'Administration, selon laquelle la croissance économique ne serait que de 3,7 pour cent en 1983.

En clôture, le nombre des baisses dépasse celui des hausses: 1,026 contre 570, et 301 titres étaient inchangés.

Merrill Lynch a cédé 4 à 56. Texas Instruments a perdu 3 7-8 à 130 3-4. IBM a clôturé à 92 7-8, en baisse de 3 3-8. Owens Illinois a gagné 3-4 à 29 1-8. Revere Copper a monté de 3-4 à 6 3-4. Bethlehem Steel a clôturé à 19 3-4 en hausse de 3-8.

Dans les valeurs canadiennes, Alcan perd 1 5-8 à \$26 1-4. Seagram Co. 1-2 à \$72 1-4. Campbell Red Lake Mines 7-8 à \$27 1-4 et Ashland Oil 3-4 à \$28 1-4. Hudson Bay Mining gagne 1-2 à \$13 7-8 et Genstar 3-8 à \$16 3-4.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

COMPAGNIE WHITE SWAN
Cherche à combler immédiatement le poste de:
REPRESENTANT (E) DES VENTES

La Compagnie White Swan, dont les produits sont distribués dans tout le pays, recherche les services d'un (e) représentant (e) des ventes demeurant à Sherbrooke.

L'expérience de la vente aux grossistes et aux détaillants en épicerie serait un atout. La personne choisie représentera la Compagnie dans la région des Cantons de l'Est.

Rémunération en fonction de l'expérience et de la compétence. Voiture ainsi qu'éventuel complet d'avantages sociaux payés par la Compagnie.

Envoyez vos demandes à: **M. Gaston Pariseau C.P. 9305 Ste-Foy, (Québec) G1V 4B5**

1957 CARITAS-SHERBROOKE INC. 1982

Le saviez-vous? LE CENTRE D'ACTION FAMILIALE

Les années '60 ont vu se multiplier les mouvements familiaux et accroître, par le fait même, la préoccupation pour la famille et l'épanouissement des individus au sein de la famille. Dans cette ligne de pensée, des couples ont sollicité l'appui de Caritas, en vue de la création d'un organisme voué exclusivement aux intérêts de la famille. C'est Caritas-Sherbrooke, qui, en 1964, fonda le Centre d'Action Familiale.

LE COMITE DIRECTEUR (1964)

Jean Thibault, président
Louise Thibault
Madeleine Rizi
Marcel Rizi
Denise Gobeil

Albert Gobeil
Lucille Fréchette
Julien Fréchette
Colette Marengo
Michel Marengo

L'ENGAGEMENT BENEVOLE DE CITOYENS CA EXISTE, ET NOUS Y CROYONS PLUS QUE JAMAIS!

Parce que les milliers de citoyens, répondant à l'appel de Caritas, ont accepté, au cours de ce quart de siècle, d'assumer des responsabilités, 25 nouveaux services ont vu le jour alors qu'une dizaine d'autres ont pris un nouveau départ.

Caritas-Sherbrooke
636, rue Québec
Sherbrooke (Québec) J1H 3M2
(819) 566-6345

(Une gracieuseté de La Tribune)

VENTE FIN DE SAISON

PALETOTS • CANADIENNES
PARKAS
VESTONS SPORT
CAR COAT
GILETS
GANTS

RABAIS 33 1/3 %
DU PRIX SUGGERE QUANTITES LIMITEES

MERCERIE LAFLEUR INC.

635, CONSEIL TEL: 569-5278

CHLT TV **Le Monde**

Lundi au vendredi 18 h 00



"JE CHOISIS MON ÉCOLE"

INSTITUTIONS PRIVÉES ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

DECLARÉES
D'INTERET
PUBLIC

MEMBRES
DE L'A.I.E.S.

ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1983



SÉMINAIRE SALESIEN

135, rue Don Bosco, Sherbrooke

Ecole secondaire privée
Garçons et Filles

INFORMATIONS:

Samedi, 15 janvier

13h00 portes ouvertes, exposition
14h00 séance d'informations

Dimanche, 23 janvier

19h30 séance d'informations

EXAMENS D'ADMISSION

Secondaire I samedi, 22 janvier à 8h30
samedi, 29 janvier, à 8h30

Possibilités de bourses d'études notamment pour frères et soeurs.

Tél: (819) 569-2272 ou 569-2222

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Il est inutile de présenter votre enfant à plus d'un examen, même si vous faites une demande d'admission à différentes institutions.
2. Chaque institution accepte ou refuse un candidat selon ses objectifs et les places disponibles. Advenant un refus, une copie du dossier des examens passés pourra être envoyée à une autre institution, à la demande des parents.
3. Les parents qui désirent présenter leur enfant à un examen d'admission (coût \$7.00) peuvent s'adresser à l'une ou l'autre de ces institutions de leur choix. Lors de l'examen, apporter les bulletins de 5e et 6e année.
4. La réponse de l'institution à une demande d'admission sera mise à la poste le **11 FEVRIER 1983**.
5. Si vous êtes intéressés par cette annonce, veuillez la conserver pour votre utilité.



COLLEGE MONT NOTRE-DAME DE SHERBROOKE INC.

114, rue Cathédrale, Sherbrooke

— SEANCES D'INFORMATION pour inscription à tous les niveaux.

Dimanche, le 16 janvier à 14h00 OU lundi, le 17 janvier à 19h30. Les parents intéressés de même que leur jeune fille sont cordialement invités à venir rencontrer la Direction et à participer à une visite des différents locaux de l'école.

— SEANCES D'EXAMENS D'ADMISSION pour Secondaire I

QUAND: les samedis 22 janvier ou 29 janvier de 9h00 à 12h00

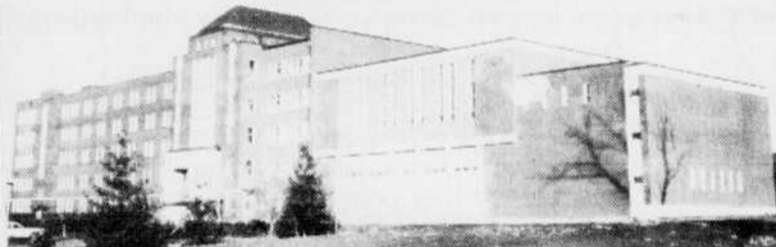
OU: au Collège Mont Notre-Dame 114, rue Cathédrale.

Possibilité de bourses d'études pour les élèves qui ont besoin d'aide financière.

569-8926

COLLEGE DU MONT STE-ANNE

2100, CHEMIN STE-CATHERINE, ROCK FOREST JOB 2J0



PENSIONNAT A LA SEMAINE POUR GARÇONS

SEANCES D'INFORMATIONS ET EXAMENS D'ADMISSION

SECONDAIRE I:

30 janvier ou 13 février à 14h00

SECONDAIRE II, III, IV, V:

13 février à 14h00

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUEZ A:

(819) 562-4676 ou 562-0322

N.B.: APPORTEZ LE BULLETIN



PENSIONNAT NOTRE- DAME-DES-NEIGES

COMPTON JOB 1L0

835-5441

COURS COMMERCIAL (régulier et intensif)

SECRETARE DE SERVICE, STENOACTYLO
COMMIS-COMPTABLE, COMMIS DE BUREAU

Pensionnat pour filles

Externat pour filles et garçons

SEANCES D'ADMISSION:

à 14 heures

22 janvier

19 février

Transport des externes du secteur
de Sherbrooke



SEMINAIRE DE SHERBROOKE

195, rue Marquette, Sherbrooke

SEANCES D'INFORMATIONS

Dimanche, 16 janvier à 14h00 ou lundi, 17 janvier à 19h30. Parents et enfants sont cordialement invités à venir rencontrer la direction. On vous fournira les renseignements nécessaires. Bienvenue à tous. Entrée, rue Peel (cour).

SEANCES D'EXAMENS D'ADMISSION

SECONDAIRE I

Samedi, le 22 janvier à 9h00
ou
Samedi, le 29 janvier à 9h00

SECONDAIRE II, III, IV, V

Samedi, le 29 janvier à 9h00
(entrée rue Peel)

Bourses pour frères et soeurs.

Possibilité de bourses pour les élèves qui ont besoin
d'aide financière.

Pour renseignements, communiquez à 563-2050,
poste 27 ou 30.

LE PENSIONNAT NOTRE-DAME DE LA PRESENTATION

243, St-Jacques nord,
Coaticook, Qué.
J1A 2R2



PENSIONNAT ET
EXTERNAT
de Secondaire I à V

SECONDAIRE I:

Séances d'examens
d'admission:
Samedi, le 15 janvier à 14h00
ou
Dimanche, le 23 janvier à 14h00
Coût de l'examen: \$7.00
(à remettre au moment du test)

SECONDAIRE II, III, IV, V:

Séances d'informations et
d'inscription:
Samedi, le 15 janvier à 14h30
Bienvenue à tous.

Coût de l'examen: \$7.00
(à remettre au moment du test)

Pour tout renseignement communiquez à
Bureau des admissions: 849-4833



ÉCOLE SECONDAIRE DE BROMPTONVILLE

LES FRÈRES DU SACRÉ-COEUR
125, Ponton, Bromptonville, P.Q.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR GARÇONS
DE SECONDAIRE 1 A V.

INSTITUTION PRIVÉE: vocationnelle reconnue d'intérêt public.

SEANCES D'EXAMENS D'ADMISSION

— PENSIONNAIRES ET EXTERNES:

Les samedis: 22 janvier et 19 février 1983.

— ARRIVÉE: 8h30 A.M.

— DÉPART: 12h00 A.M.

En même temps séance d'information pour les parents
et visite de la maison

RENSEIGNEMENTS: Frère André St-Germain, s.c.
C.P. 250,
Bromptonville, P.Q. JOB 1H0
Tél.: 819-846-2738

N.B. APPORTEZ LE BULLETIN

PENSIONNAT DES URSULINES

26, RUE DUFFERIN, STANSTEAD, JOB 3E0



COURS GÉNÉRAL: Secondaire I, II, III, IV, V
COURS COMMERCIAL: SECRETARIAT BILINGUE

Pour: garçons et filles externes
filles pensionnaires
— à la semaine
— aux trois semaines

SEANCES D'INFORMATIONS:

Dimanche, le 23 janvier à 13h30
Dimanche, le 6 février à 13h30

TEL.: (819)
876-2180



PENSIONNAT DE WATERVILLE

365, rue Compton - C.P. 360 Waterville,
Qué. JOB 3H0 Comté Compton

SEANCES D'INFORMATIONS ET
EXAMENS D'ADMISSION

SECONDAIRE: I

Dimanche 16 janvier et samedi,
22 janvier à 13h30.

SECONDAIRE II, III, IV, V:

Le dimanche 30 janvier à 13h30.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUEZ A:

819-837-2882

N.B.: APPORTEZ LE BULLETIN



COLLEGE NOTRE-DAME DES SERVITES

Ayer's Cliff, JOB 1C0

situé face au lac Massawippi en pleine nature
accès facile par les autoroutes 10 et 55

PENSIONNAT-EXTERNAT POUR GARÇONS

COURS SECONDAIRE I, II, III et IV.

Transport organisé les fins de semaine

EXAMENS D'ADMISSION ET SEANCES D'INFORMATION

les samedis, à 8h45

22 janvier

26 février

26 mars

23 avril

28 mai

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMMUNIQUEZ A:

(819) 838-4221



Collège du Sacré-Coeur,

association coopérative

155 nord, rue Belvédère, Sherbrooke

Externat pour jeunes filles.

Informations aux parents désireux d'inscrire leur(s) fille(s) au Collège du Sacré-Coeur, association coopérative.

SEANCES D'INFORMATIONS:

— le DIMANCHE 16 janvier à 13:30

ou

— le MARDI 18 janvier à 19:30

— au Collège du Sacré-Coeur,
155 nord, rue Belvédère, Sherbrooke

SEANCES D'EXAMENS DE CLASSEMENT:

SECONDAIRE I

Quand? — le SAMEDI 22 janvier à 9:00

— le SAMEDI 29 janvier à 9:00

Où? — au Collège du Sacré-Coeur

Pour tout
renseignement
communiquer au
secrétariat, service
des admissions:

569-9457

CINE-FAMILLE

présenté par

LA TRIBUNE et LE CENTRE CULTUREL
de l'Université de Sherbrooke

9 janvier

Prévoyant la destruction imminente de sa planète, un savant de Krypton met son jeune fils dans une fusée spatiale qu'il oriente vers la Terre. L'enfant est recueilli et élevé par un fermier du Kansas. Doté de pouvoirs surhumains, il se lance, à l'âge adulte, dans la lutte contre le crime tout en poursuivant une carrière de journaliste, dans une grande ville, sous l'identité d'un reporter pusillanime, Clark Kent. Il empêche un génie criminel, Lex Luthor, de détruire la côte du Pacifique par un séisme. Drame de science-fiction, 2h23.



**SUPERMAN
LE FILM**

**Les Aventures
de Tom Pouce**

13 février

Un bûcheron et sa femme vivent seuls en forêt, désespérés de ne pas avoir d'enfant. La Reine des Forêts leur envoie Tom Pouce pour les récompenser d'avoir épargné un arbre magique. Les époux sont au comble de la joie. Tom Pouce apporte le bonheur avec lui. Il collabore à la capture de deux voleurs qui s'étaient emparés du trésor des villageois et réussit à réconcilier la Reine des Forêts avec un musicien du village. Conte de fée, 1h32.



16 janvier

Alors qu'ils sont en prison, les redoutables frères Dalton, aussi bêtes que méchants, apprennent qu'un oncle leur laisse sa fortune en héritage mais à certaines conditions. Avant de toucher l'argent, ils devront éliminer les membres du jury et le juge qui ont condamné l'oncle. Un arbitre impartial devra vérifier l'exécution; ce sera nul autre que l'ennemi juré des Dalton, Lucky Luke. Les bandits s'évadent, mobilisent Lucky Luke et entreprennent de satisfaire aux clauses du testament pendant que leur compagnon ruse pour les en empêcher à leur insu. Dessins animés, 1h23.

20 février

Pour pouvoir faire partie de la petite bande formée par cinq enfants de son quartier, Alain doit se soumettre à diverses épreuves. Il en sort avec honneur et devient membre à part entière. Il entraîne bientôt ses amis dans la surveillance d'un immigrant qui semble avoir des activités louches. Après quelques mésaventures, les gamins s'aperçoivent qu'il s'agit d'un simple poseur d'affiches. Comédie, 1h14.

*comme
les dix doigts
de la main*



23 janvier

**L'ILE
MYSTERIEUSE**

En 1865, aux États-Unis, trois soldats de l'armée de l'Union s'échappent de prison dans un ballon et, avec deux autres passagers, sont poussés par les vents jusqu'à une île du Pacifique. Ils y rencontrent des animaux géants qu'ils parviennent à abattre et dont ils se nourrissent. Ils découvrent bientôt sur la plage deux naufragées qui se joignent à eux. Ils constatent qu'ils ne sont pas seuls sur l'île car on vient à leur secours chaque fois qu'ils sont en danger. Leur bienfaiteur n'est autre que le célèbre capitaine Némó. Film d'aventures, 1h41.



27 février

Poucet est le dernier des sept fils d'un pauvre bûcheron. En période de famine, celui-ci décide d'abandonner ses enfants dans les bois. Il doit s'y prendre à deux fois à cause de l'astuce de Poucet. Perdus, les garçons aboutissent au repaire d'un ogre. Trompé par Poucet, l'ogre dévore ses sept filles en croyant manger les égarés. De plus, Poucet réussit à dérober à l'ogre ses bottes de sept lieues et l'amène à s'écraser dans un précipice. Cet exploit vaut à l'enfant la faveur du roi et la main de la princesse. Conte fantastique, 1h20.



POPEYE

30 janvier

Un marin solitaire, Popeye, arrive au village côtier de Sweethaven, à la recherche de son vieux père qu'il n'a pas vu depuis trente ans. Il prend pension chez M. Cyl dont la fille Olive doit épouser bientôt le capitaine Bluto qui régit le village au nom d'un mystérieux inconnu surnommé Le Commodore. Popeye s'éprend d'Olive et adopte un bébé abandonné. Pour forcer Olive à consentir au mariage, Bluto enlève le bébé. Comédie, 1h53.



6 mars

Dans une galaxie éloignée, un adolescent, Luke, fils orphelin d'un chevalier de l'espace, apprend d'un robot qu'une princesse est gardée prisonnière par un tyran. Sous la tutelle d'un vieux guerrier, il part à son secours à bord de l'appareil d'un aventurier mercenaire. Après avoir réussi à sortir la princesse du satellite artificiel où elle était captive, Luke se joint à des rebelles qui veulent renverser le despote. Drame de science-fiction, 2h01.



6 février

Le professeur Tournesol reçoit d'un savant espagnol, le professeur Zalaméa, une mystérieuse orange bleue dont la culture pourrait être développée dans les sables du désert. Le jour même, l'orange est volée. Tournesol et ses amis, Tintin et le capitaine Haddock, partent pour Valence afin d'y rencontrer Zalaméa. Conte, 1h30.



**AVENTURE
en
FLORIDE**
FLIPPER LE DAUPHIN

13 mars

Après un violent ouragan, un pêcheur de la côte de la Floride doit quitter sa famille pour aller faire réparer sa barque. Durant son absence, son jeune fils, Sandy, secourt un dauphin blessé qu'il ramène dans un bassin naturel appartenant à la maison familiale. Le cétacé que Sandy a baptisé Flipper s'attache à son sauveur. Film d'aventures, 1h30.



Chaque samedi dans La Tribune,
vous trouverez un coupon qui donne
une réduction de 75¢ et
le droit de participer au tirage de
prix de présence.

**Dimanche
13h30**

Salle
Maître
O'Bready
CENTRE CULTUREL
de l'Université de Sherbrooke

**LES AVENTURES DE
PINOCCHIO**

20 mars

Un vieux menuisier fabrique, à partir d'une bûche de bois magique, une marionnette qu'il appellera Pinocchio. Cette marionnette se transformera en petit garçon vivant et espiègle. Au lieu de se rendre à l'école, Pinocchio vend ses livres pour quatre pièces d'or. Il connaîtra ainsi diverses mésaventures. Ayant perdu son maître, il tentera par tous les moyens de le retrouver. Dessins animés, 1h20.



Greffé du coeur dans un état stable

MONTREAL (PC) - L'Américain de 43 ans, qui a reçu le coeur d'un jeune Montréalais décédé dimanche, repose lundi dans un état jugé stable dans un hôpital de New York.

L'identité du récipiendaire de l'organe vital n'a pas été révélée mais l'on devait apprendre qu'il attendait depuis plusieurs jours un donateur compatible depuis son lit à l'hôpital Columbia Presbyterian.

La mort du jeune Montréalais, survenue dimanche matin à l'hôpital Saint-Luc, a été enregistrée dans la banque de données informatisée qui relie 10 hôpitaux de l'est du Canada et du nord-est des Etats-Unis. Les informations essentielles ont été relevées par les médecins de l'hôpital new-yorkais qui ont immédiatement dépêché à Montréal une équipe de spécialis-

tes. Ceux-ci ont prélevé le coeur et dans un délai de moins de trois heures la transplantation était faite sur la personne du patient américain. La délicate intervention chirurgicale a duré environ cinq heures.

Un porte-parole de l'hôpital Columbia Presbyterian a précisé lundi que la greffe s'était déroulée sans complication et que le patient repose maintenant dans un état jugé stable.

Les premières informations concernant cette affaire indiquaient erronément que le récipiendaire était une femme.

Au moins 11 morts accidentelles durant la longue fin de semaine

MONTREAL (PC) - Au moins 11 personnes sont mortes depuis le début du long week-end du Jour de l'An au Québec.

Neuf d'entre elles sont mortes dans des accidents de voiture.

Chute dans le canal Lachine: garçonnet toujours à l'hôpital

MONTREAL (PC) - Un garçonnet de huit ans, qui avait failli se noyer la semaine dernière dans le canal Lachine, repose toujours dans un hôpital de la métropole et on note une amélioration de son état.

Patrick Boyer est à l'hôpital depuis le 27 décembre à la suite d'une tra-

gédie au cours de laquelle son frère Normand, âgé de 11 ans, s'est noyé.

Les deux garçons tentaient alors de récupérer un ballon de soccer sur la glace du canal Lachine lorsque celui-ci a soudainement cédé sous leur poids.

quand deux personnes ont été tuées dans un accident de la circulation dans la nuit de vendredi à samedi. Par ailleurs, deux femmes ont péri noyées dans la nuit de lundi au cours d'une randonnée de motoneiges au Lac Serpent dans l'Outaouais. Les victimes sont Lola Gray, 44 ans, de Notre-Dame du Laus, et Wendy Mansfield, 31 ans, de Gloucester. Les deux femmes se sont noyées quand la glace a cédé sous la motoneige qu'elles occupaient.

Leurs corps ont disparu et n'ont pas encore été retrouvés.

Club de golf de Sherbrooke Inc.

C.P. 3

Sherbrooke, Qué., J1H 5H5

AVIS D'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Veillez prendre avis que l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Club de golf de Sherbrooke aura lieu MARDI, 11 JANVIER 1983 à 20h. au Club Social 688, rue Prospect, Sherbrooke

Marc Hudon,
secrétaire

SI... MAIS... PEUT-ÊTRE? PAS CHEZ LE CONCESSIONNAIRE GM!

LES MODÈLES

82

SONT ADMISSIBLES!

Les concessionnaires liquident leurs stocks de voitures et de camionnettes neuves 1982. C'est donc le moment d'économiser grâce à ce nouveau taux d'intérêt très avantageux.

LES MODÈLES

83

SONT AUSSI ADMISSIBLES!

Le même taux d'intérêt avantageux s'applique à nos étonnantes voitures et camionnettes neuves 1983.

LES VOITURES ET LES CAMIONNETTES SONT ADMISSIBLES!

Les voitures et camionnettes neuves 1982 et 1983 sont offertes aux acheteurs au détail admissibles au taux de crédit avantageux de 12,9%.

VOUS POUVEZ Y OBTENIR UN TAUX D'INTÉRÊT DE

12,9%

Le taux de crédit avantageux de 12,9% est offert sur les voitures et camionnettes GM neuves 1982 et 1983 pour le total de la somme prêtée, pendant toute la durée du contrat.

Des Chevrolet, Pontiac, Oldsmobile, Buick, Cadillac et des camionnettes GMC et Chevrolet, modèles 82 et 83.

Pas de si. Pas de mais. Pas de peut-être.

Passez votre commande de l'usine avant le 28 février 1983 pour livraison en tout temps ou prenez livraison de votre véhicule chez le concessionnaire avant le 31 mars 1983.

Le concessionnaire vous donnera tous les détails.

GM ET LES CONCESSIONNAIRES GM PARTICIPANTS VOUS ACCORDENT UN TAUX D'INTÉRÊT UNIQUE POUR LES VOITURES ET CAMIONNETTES NEUVES 1982 ET 1983

CHEVROLET • PONTIAC • BUICK



OLDSMOBILE • CADILLAC • GMC

La musique dans le métro de Montréal: Muzak ou des musiciens ambulants?

MONTREAL (PC) — Plusieurs musiciens ont été appréhendés à quelques reprises et ont dû comparaître en cour municipale de Montréal sous l'inculpation d'avoir enfreint l'article 10 du règlement 18, qui interdit "de faire fonctionner un instrument musical dans les stations et wagons du métro et dans les autobus".

Ils ont dû payer, par suite d'un plaidoyer de culpabilité, des amendes substantielles. Dans les cas de récidive, ces amendes peuvent se monter à \$500 et même à \$1.000.

Toutefois Greg Grégoire, qui a été appréhendé trois fois, estime "que les porte-parole de la CT-CUM, qui n'ont jusqu'ici trouvé et formulé aucune objection valable contre la présence de musiciens dans le métro," évoque le fait qu'il existe déjà dans le métro, depuis décembre 1967, un système de diffusion de musique. Il s'agit de Muzak, propriété de Standard Sound System, qui fonctionne entre 6 h a.m. et 23 h p.m.

Muzak ou Bach

M. Guy Jeannotte, du service des relations publiques de la CT-CUM reconnaît que "c'est de la musique en boîte, et on peut raisonnablement présumer que cette

musique ne fait pas toujours systématiquement l'unanimité chez les usagers du métro. Bach n'y ferait pas non plus l'unanimité. Dans le fond, cette musique, en l'entend, on ne l'écoute pas. Serait-il plus facile d'assurer la qualité de la musique dans le métro en s'en remettant exclusivement aux musiciens ambulants? J'en doute," a-t-il ajouté.

Pétitions

Des musiciens dans les rues, sur les places publiques, dans les parcs, constituent une attraction vivante, joyeuse, rentable et appréciée du public, affirme M. Grégoire. A Toronto, les musiciens peuvent obtenir, après audition, des permis de jouer dans le métro. Pourquoi cela n'est-il pas possible à Montréal?

Ces musiciens ont récemment lancé une pétition dans le grand public montréalais. Jusqu'ici, la réponse a été presque unanimement positive. Les Montréalais signent cette pétition avec plaisir, tout à fait rassurés, convaincus que ces musiciens, en plus d'être un facteur de détente et de gaieté dans le métro, pourraient bien aussi s'y révéler à certains moments un facteur additionnel de sécurité.

Immeuble de 70 logements évacué à Anjou: incendie criminel?

MONTREAL (PC) — L'incendie qui a nécessité l'évacuation d'un édifice abritant 70 logements, à Anjou hier, pourrait être l'oeuvre d'une main criminelle.

Personne n'a été blessé mais quelque 200 résidents de l'édifice ont dû être secourus. La majorité s'étaient

réfugiés sur leurs balcons, les flammes ayant envahi les corridors.

Les pompiers d'Anjou et de plusieurs banlieues environnantes ont mis trois heures à circonscrire le sinistre qui a provoqué des dommages importants.

Une femme qui évitera désormais de tenter d'intercepter les voleurs

CAMBRIDGE, Ont. (PC) — Une petite femme qui a intercepté un voleur dans une boutique, près d'un terrain de stationnement, se promet bien de fuir la prochaine fois qu'elle verra quelque mécréant à l'oeuvre ou sur le point d'agir.

Il ne sert à rien de s'opposer à un crime, dit Mme Cathy Rouleau.

Personne n'a été secouru quand on l'a jetée inconsciente sur le pavé et blessée lorsqu'elle a voulu intercepter

deux voleurs présumés qui se sauvaient d'un supermarché.

Trois mois plus tard, Mme Rouleau, 28 ans, souffre encore de blessures à une épaule et elle a perdu un pendentif en or.

Elle est en proie à l'insomnie, se demandant si le jeune homme accusé de voies de fait et de tentative de vol à cause des renseignements qu'elle a fournis à la police voudra se venger.

À cause de la Loi 67

Les Québécois en face d'une inégalité devant la justice

— le député Marx

MONTREAL (PC) — L'entrée en vigueur, le 1er janvier, de la nouvelle législation concernant le non-paiement des amendes par les automobilistes, a provoqué une vive réaction dénonciatoire chez M. Herbert Marx, député libéral de D'Arcy McGee. Ce dernier soutient que les prescriptions contenues dans la Loi 67 mettent les Québécois en face d'une inégalité devant la justice.

"Par l'application de la Loi 67, le gouvernement du Québec a décrété l'inégalité des Québécois devant la justice, au détriment ainsi de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui précise que chaque personne a droit à une égale protection devant la loi", a déclaré lundi le député Marx qui est aussi porte-parole en matière de

justice pour l'opposition à l'Assemblée nationale.

Comme on le sait, la Loi 67, adoptée en juin 1982 et entrée en vigueur le 1er janvier, prévoit des mesures alternatives à l'emprisonnement pour le non-paiement d'une amende. Or, dans sa communication, le député Herbert Marx, relève que ces mesures ne s'appliquent qu'aux cours provinciaux et non aux cours municipales. La Loi 67 ne s'applique pas non plus aux règlements municipaux, notamment ceux concernant les infractions de stationnement.

Pour le député Marx, il s'agit là d'une situation de "deux poids, deux mesures" et c'est pourquoi il demande au ministre de la Justice de décréter l'application immédiate de la Loi 67 dans toutes les cours de justice du Québec.



Herbert Marx

En grève depuis deux mois

QUEBEC (PC) — En grève depuis plus de deux mois, les quelque 450 employés syndiqués (CSD) de 20 concessionnaires automobiles de la région de Québec ne retourneront pas au travail mardi tel qu'initialement prévu. La reprise des activités a en effet été reportée à une date ultérieure en raison de l'incapacité des deux parties en cause à parvenir à ratifier un protocole de retour au travail.

Automobile: une année dramatique

MONTREAL (PC) — L'année 1982 aura été dramatique pour l'industrie automobile canadienne. Comparativement à 1981, les ventes de voitures personnelles ont diminué de 22 pour cent, alors que les ventes de camions et d'autobus ont décliné de 28 p.c.

Au Québec, cet affaissement du marché s'est traduit par la perte de 7.000 emplois depuis deux ans. Toutefois, même si les manufacturiers ne font pas de prévisions pour 1983, certains analystes croient que la nouvelle année pourrait montrer des signes de reprise pour l'industrie automobile au pays.

Première poursuite dans l'affaire des nuits blanches d'Acapulco

MONTREAL (PC) — Au moins une poursuite a été intentée jusqu'à présent dans l'affaire des Québécoises et Québécois qui n'ont pu trouver de chambres libres au Romano Palace, à Acapulco, dans la nuit du 26 décembre, alors que des réservations avaient été effectuées en bonne et due forme.

Si les chiffres concernant les personnes lésées varient sensiblement d'une version à l'autre, un fait apparaît évident: il y a eu "sur-réservation" (over-booking) à l'hôtel Romano Palace au moment même où le monde hôtelier d'Acapulco connaissait une affluence exceptionnelle.

"Dans le hall du Romano, il devait y avoir entre 200 et 250 personnes en quête d'une chambre", a indiqué lundi M. Thomas Guay, qui a intenté une poursuite contre l'agence Euro-Américain Voyages, dont il réclame le remboursement du prix du voyage, des frais encourus et un montant additionnel pour perte de jouissance.

Interrogé lundi, M. Alex Bordet, directeur d'Euro-Américain, a précisé

chambre au Romano dans la nuit du 26 décembre mais grâce à des amis là-bas, il a pu finalement trouver gîte au Acapulco Princess.

Le lendemain, 27 décembre, il revenait à Montréal, désespérant de trouver à se loger quelque part à Acapulco. Il a alors confié à son avocat le soin de loger une poursuite contre l'agence Euro-Américain Voyages, dont il réclame le remboursement du prix du voyage, des frais encourus et un montant additionnel pour perte de jouissance.

Interrogé lundi, M. Alex Bordet, directeur d'Euro-Américain, a précisé

que c'était là la seule poursuite enregistrée jusqu'à ce jour, et que l'agence allait elle-même, dans les jours à venir, entamer des procédures à l'encontre de l'hôtel Romano Palace.

"L'hôtel a fait une sur-réservation d'au moins 100 chambres", a déclaré M. Bordet, ajoutant toutefois que parmi les quelque 150 personnes ayant fait appel aux services de son agence, 28 ont dû dormir près de la piscine du Romano dans la nuit du 26 décembre. "Beaucoup de jeunes étudiants ne voulaient pas aller à d'autres hôtels et plusieurs se sont entassés dans un certain nombre de chambres".

Pour sa part, M. Jacques Cimetier, président de la société Multitour, un grossiste en voyages, a déclaré que 29 des clients de Multitour n'ont pu trouver de chambre au Romano le lendemain de Noël. "Six de ces person-

nes ont été relogées dans des hôtels de classe supérieure, 23 ont trouvé gîte dans d'autres hôtels, mais parmi ces 23, six ont dû passer deux nuits autour de la piscine du Romano. En guise de compensation, deux personnes ont demandé de rester une semaine de plus à Acapulco, demande qui a été satisfaite".

M. Cimetier ajoute que quatre représentants de sa compagnie étaient sur place lors de cette nuit fatidique pour aider les gens à se trouver un hôtel et que l'un d'eux a même accueilli des voyageurs chez lui pour les dépanner.

Jusqu'à présent, aucune poursuite n'a été logée contre Multitour et M. Cimetier indique que si des réclamations sont présentées, elles seront étudiées au mérite.

Les Montréalais ont "donné" 72 MILLIONS \$ l'an dernier

MONTREAL (PC) — Durant l'année qui vient de se terminer les Montréalais ont souscrit \$72 millions aux quelque 169 organismes de charité ou d'oeuvres philanthropiques qui ont sollicité leur générosité. C'est près de \$1 million de plus que l'année précédente et c'est trois fois plus qu'il y a 10 ans.

La générosité des Montréalais à l'endroit des oeuvres charitables est bien connue, tellement connue, en fait, que les réseaux américains de télévision n'hésitent pas à prolonger leurs téléthons jusque dans la métropole.

Il y a une nouvelle quête "autorisée" presque chaque jour dans la métropole. En outre, les sollicitations "pirates" sont nombreuses.

Officielles ou non, autorisées ou non, ces quêtes

pour toutes sortes de motifs trouvent un terrain de prédilection dans la métropole.

L'an dernier, par exemple, certaines campagnes ont largement dépassé leur objectif. L'organisme qui a recueilli le plus fort montant est le Regroupement des services communautaires juifs de Montréal. L'objectif de cet organisme avait été fixé à \$19 millions. La campagne a rapporté \$21,9 millions.

Le Cardinal Léger et ses oeuvres s'étaient fixés un objectif de \$300.000 l'an dernier. Là aussi, les Montréalais se sont montrés extrêmement généreux puisque la campagne du Cardinal a rapporté six fois plus que les prévisions, soit \$1,6 million.

Par contre, l'an dernier, la campagne de Centraide a raté son objectif par \$7 millions. L'organisme voulait recueillir \$16 millions, mais il a dû se contenter de \$9,5 millions.

CORRECTION

Chez Eaton, nous nous faisons un point d'honneur de vous offrir une publicité exacte. Une erreur peut toutefois se glisser.

Nous prenons aussitôt les mesures adéquates afin de la corriger.

Dans La Tribune du lundi 3 janvier 1983, à l'item Soins hydratants à \$5.00, veuillez noter qu'ils ne sont pas disponibles.

EATON

Une collaboratrice de Ryan adjointe au directeur des services d'information de Radio-Canada

MONTREAL (PC) — Mme Lina Allard a commencé, lundi, sa nouvelle fonction d'adjointe au directeur des services d'information de Radio-Canada. Jusqu'à tout récemment, Mme Allard dirigeait le cabinet du chef de l'Opposition libérale à l'Assemblée nationale.

Avant 1978, Mme Allard, qui est diplômée en administration, exerçait des fonctions de gestion dans le domaine scolaire à Québec. Elle a ensuite été recrutée par M. Claude Ryan, lorsque celui-ci se présenta au leadership du Parti libéral du Québec, pour faire partie de son comité d'organisation.

Elle a par la suite été très proche collaboratrice de M. Ryan lorsqu'il fut nommé chef du Parti libéral et fit partie du comité stratégique du NON durant la campagne référendaire.

Le directeur du service de l'information de Radio-Canada, M. Pierre O'Neil, a déclaré: "rien dans nos règles ni dans nos politiques ne nous empêche" de recruter pour un tel poste quelqu'un qui émane d'un cabinet politique.

D'autant plus que, ajouté-t-il, Mme Allard n'exerce pas une fonction "hiérarchique" à la direction de l'information.

LOUEZ DE TOUT
569-9548
LOCATION MARTINEAU
Réparation de l'automobile et souffleries
Lavage à vapeur pour tapis
2456 ouest, rue King
77332

L'Association du Diabète du Québec Inc.
"SECTION ESTRIE"
Tél.: 565-1211

Vente d'écoulement

30 à 50% de réduction

50%

- sur manteaux de cuir longs pour hommes
- vestons en cuir et suède pour hommes et femmes

30%

- sur manteaux de suède et cuir noir pour dames
- manteaux de mouton renversé pour hommes et femmes
- sur pelisses

Salon de fourrure Daniel Laflamme

Manufacturier

74, rue Albert, Sherbrooke - 567-1517 (Dunkin Donut fait le coin)

CENTRES GO
GOOD YEAR
LES SPÉCIALISTES DES PNEUS D'HIVER.

3 BONNES RAISONS DE SE FIER AUX SPÉCIALISTES DE L'HIVER!

HUILE, FILTRE ET LUBRIFICATION

\$14.95 LA PLUPART DES VOITURES

PRIME - FILTRE À AIR
POSÉ SANS SUPPLÉMENT. VALEUR DE 6.95 ET PLUS

MISE AU POINT DE 12 MOIS **\$56.95** 6 CYL.
\$46.95 4 CYL. **\$64.95** 8 CYL.

COMPRED UNE GARANTIE DE 12 MOIS DE L'ENTRETIEN. La plupart des voitures. Comprend la pose de bougies d'allumage neuves et la main-d'oeuvre. Allumage non-électronique 7.95 \$ en sus. Comprend une garantie de 12 mois de la mise au point, des pièces et de la main-d'oeuvre originales et jusqu'à 3 vérifications électroniques additionnelles en vue d'une meilleure économie de rendement. SOYEZ ÉCONOME D'ESSENCE - TÉLÉPHONEZ POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS.

VENTE DE BATTERIES POWERGUARD

La meilleure batterie sans entretien de Goodyear. Jusqu'à 40% plus puissante que les batteries d'équipement d'origine. Garantie au prorata de 60 mois.

\$10 DE RABAIS

Offre en vigueur jusqu'au 5 février 1983.

- Nous faisons l'entretien de la plupart des camions légers et des voitures nord-américaines et importées.

L'ENGAGEMENT DU CENTRE GO.

Notre engagement envers chacun des clients du Centre Go est le suivant:

- effectuer un entretien professionnel à tous les points de vue;
- n'effectuer que le travail nécessaire et autorisé;
- retourner toutes les pièces usées;
- expliquer et détailler chaque travail effectué;
- honorer toutes nos garanties d'entretien à l'échelle nationale.

CENTRES GO GOOD YEAR

2025 OUEST, RUE KING, SHERBROOKE 569-9288

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 7h.30 a.m. à 5h.30 p.m.
samedi de 7h.30 à midi

Raymond Toulouse, gérant